Quelques dates :

1791 : Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »

1850-1900 1850 : Création obligatoire d'écoles de filles dans les communes de 800 habitants

1804 : Le Code Napoléon consacre l'incapacité juridique de la femme mariée : la femme, considérée comme mineure, est entièrement sous la tutelle de ses parents, puis de son époux, restrictions sévères au droit de divorcer

1816 : suppression totale du divorce

1909 : instauration d'un congé maternité de 8 semaines (sans traitement de salaire), puis en 1928, celui-ci est rémunéré.

1925 : le PCF présente des femmes aux élections municipales alors qu'elles n'ont pas le droit de vote... ni de siéger puisque même élues elles sont forcées de renoncer à leur élection

1936 : la Chambre du Front populaire approuve le vote des femmes, mais le Sénat s'y oppose

1944 : Droit de vote des femmes obtenu notamment grâce aux députés communistes, notamment Fernand Grenier

1947 : Première femme nommée ministre avec comme ministère la santé publique et la population.

1985 : Le congé d'éducation parentale est ouvert à l'un ou l'autre des parents salarié.e.s

1965 : Droit pour les femmes de travailler et d'avoir un compte en banque (sans l'autorisation de leur père ou de leur mari)

1970 : L'autorité parentale remplace la puissance paternelle

1974 : Françoise Giroud est la première secrétaire d'Etat à la condition féminine, et la majorité passe à 18 ans pour les femmes et les hommes.

1975 : Instauration du divorce par consentement mutuel, Obligation de la mixité scolaire. Autorisation de l'IVG, alors qu'il était considéré comme un crime d'Etat depuis 1942

1980 : Marguerite Yourcenar est la première femme élue à l'Académie française.

1991 : Édith cresson première femme 1ère ministre

1992 : Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

2004 : Loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes

2006 : Introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage

2013 : La loi interdisant le port du pantalon pour les femmes est enfin levée !
Loi cadre contre les violences déposée au Parlement par les députés communistes

2014 : Vote de la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

2017 : Proposition de loi des députés communistes passant le congé maternité de 16 à 18 semaines, soit la durée recommandée par l'Organisation internationale du travail.

2019 : Proposition de loi des députés communistes visant à allonger le délai légal de l'IVG

Quelques chiffres :

- Les femmes gagnent 24% de moins que les hommes.
- Le temps journalier consacré au travail domestique s'élève à 2h24 pour les hommes contre à 3h52 pour les femmes.
- Les familles monoparentales sont essentiellement composées par les femmes.
- De nos jours, les femmes ont en moyenne une retraite 42% inférieure à celle des hommes.
- Les femmes sont les premières à subir les temps partiels imposés et les horaires de travail décalées.

CHANT : L'HYMNE DES FEMMES

L'Hymne des femmes est une chanson créée collectivement en mars 1971 par des militantes féministes à Paris. Elle est devenue un emblème du Mouvement de libération des femmes (MLF) et plus généralement des luttes féministes francophones.

Sur l'air du Chant des marais

Nous qui sommes sans passé, les femmes,
Nous qui n'avons pas d'histoire,
Depuis la nuit des temps, les femmes,
Nous sommes le continent noir.

Refrain : Levons-nous femmes esclaves
Et brisons nos entraves
Debout, debout, debout !

Asservies, humiliées, les femmes,
Achetées, vendues, violées,
Dans toutes les maisons, les femmes,
Hors du monde reléguées.

Refrain

Seules dans notre malheur, les femmes,
L'une de l'autre ignorée,
Ils nous ont divisées, les femmes
,Et de nos sœurs séparées.

Refrain

Le temps de la colère, les femmes,
Notre temps, est arrivé,
Connaissons notre force, les femmes,
Découvrons-nous des milliers !

Refrain

Reconnaissons-nous, les femmes,
Parlons-nous, regardons-nous,
Ensemble, on nous opprime, les femmes,
Ensemble, Révoltons-nous !

Refrain

QUELQUES PROPOSITIONS DU PCF

Pour le partage des pouvoirs

• Créer un ministère de plein droit avec un budget dédié
• Modifier l'article 1er de la Constitution : «la loi garantit (et non plus favorise) l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».
• Rendre inéligible un élu convaincu de violences sexistes et/ou sexuelles.
• Lutter contre le harcèlement de rue

Pour la fin des violences faites aux femmes : une loi-cadre

• Faire progresser les droits des victimes et interdire la correctionnalisation des infractions à caractère sexiste et/ou sexuel de nature criminelle
• Mettre en œuvre une politique de prévention et des campagnes publiques d'information et de sensibilisation.
• Garantir la délivrance ou le renouvellement du titre de séjour pour les femmes étrangères victimes de violences.
• Mettre en place des observatoires départementaux de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour l'éducation à l'égalité de la crèche à l'université

• Déconstruire les stéréotypes sur le genre dans tout le cursus scolaire
• Lutter contre les inégalités de genre dans la réussite scolaire
• Accompagner l'orientation des élèves et des étudiant-e-s en finir avec les événements associatifs et/ou culturels sexistes à l'université.

Pour l'égalité professionnelle

• Garantir l'égalité salariale et revaloriser tous les métiers féminisés
• Lutter contre les temps partiels et augmenter les retraites
• Lutter contre les violences sexistes au travail
• Créer un service public de la petite enfance de la naissance à 5 ans

Droit à disposer de son corps

• Inscrire dans la constitution le droit à l'IVG comme droit fondamental des femmes, avec moyens associés.
• Garantir l'accès à la contraception libre, gratuit sous toutes ses formes
• Interdire formellement la GPA et ce au niveau international.
. La loi pour l'abolition de la prostitution doit être accompagnée par des moyens plus importants.
• L'identité de genre doit être protégée comme l'identité sexuelle
. Le changement d'état civil des personnes trans doit être libre et gratuit.
. Révision du code de la famille à l'aune de l'égalité de genre.